

Zeitschrift:	Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber:	Office fédéral de topographie swisstopo
Band:	- (2015)
Heft:	17
Artikel:	Sur quelles bases la mensuration officielle sera-t-elle organisée en 2030?
Autor:	Åström Boss, Helena
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-871560

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sur quelles bases la mensuration officielle sera-t-elle organisée en 2030?

Le rapport «Dimension Cadastre»¹ exposait six thèses portant sur l'avenir de la mensuration officielle (MO). L'une d'entre elles prédisait que la MO serait organisée sur une base fonctionnelle dans le futur et s'affranchirait donc des limites politiques. Dans le cadre de son travail de master EMBA (Executive Master of Business Administration) en gestion publique, Helena Åström Boss s'est interrogée sur les formes concrètes que cette organisation pourrait prendre.

Aujourd'hui, la mensuration officielle (MO), une tâche commune de la Confédération et des cantons, doit se positionner au mieux pour l'avenir. Tous les quatre ans, la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) réalise une enquête de satisfaction auprès de sa clientèle. La dernière en date remonte à 2014 et a révélé qu'il existait un réel potentiel d'amélioration dans certains domaines spécifiques de la MO.

En 2011, la D+M et la Conférence des services cantonaux du cadastre (CadastreSuisse) ont confié pour mission à Avenir Suisse de mener une étude portant sur l'avenir de la MO. Dans leur rapport intitulé «Dimension Cadastre», les deux auteurs, G. Pauletto et X. Comtesse, ont exposé différentes thèses et ont notamment estimé que les services cantonaux du cadastre disparaîtraient à terme. Des entités fonctionnelles, indépendantes des limites politiques, se chargeront selon eux des tâches qui leur incombent à l'heure actuelle.

Les bases de l'analyse stratégique

L'auteure a pu participer à trois séances du Think Tank «Dimension Cadastre» – institué à l'issue de l'étude précitée – et prendre note des idées émises par des professionnels issus des rangs de l'administration, du secteur privé et des hautes écoles. Ces informations, complétées par les avis des clients concernant le projet de propriété en 3D, ont nourri la réflexion menée dans le cadre de l'analyse stratégique, elle-même doublée par une étude des différentes parties en présence et des tâches à accomplir. Les aspects les plus problématiques ont ainsi pu être clairement identifiés.

Les aspects problématiques

La tâche commune MO est *difficile à conduire et à planifier*, pour la raison très simple que les cantons et les communes participent à son financement et bénéficient en conséquence d'un droit de regard bien normal. Le calendrier de mise en œuvre de la MO est notamment de leur responsabilité. Les différences existant entre les prescriptions cantonales donnent naissance à des données *inhomogènes* qui sont source de redondances et entraînent des frais inutilement élevés. Enfin, les

clients d'une certaine envergure déplorent souvent des difficultés à obtenir des données, dès lors que la zone à couvrir s'étend sur plusieurs communes ou cantons. Dans son analyse systématique de la situation actuelle, l'auteure en est donc venue à conclure que la structure fédéraliste, répartie entre trois niveaux – englobant tout à la fois l'organisation et le financement – est la cause des faiblesses essentielles qui affectent la MO aujourd'hui.

Solutions envisagées pour une autre forme d'organisation

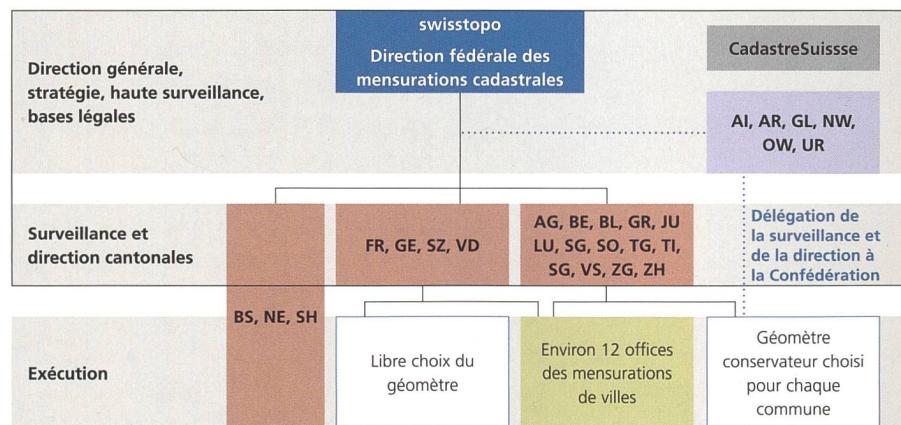
Forte de la conclusion ainsi tirée, l'auteure a entrepris d'examiner différentes formes d'organisation existant dans d'autres pays et dans d'autres domaines. La comparaison a fait apparaître différentes variantes d'organisation possibles (état à l'été 2014). L'organisation de la MO en Suisse a d'abord été comparée à celle choisie ailleurs (en Suède, en Autriche et en Allemagne). L'organisation de tâches administratives similaires en Suisse (routes nationales et registres de l'état civil) a également été examinée.

Ces comparaisons ont fourni des idées pour des variantes d'organisation possibles. La MO peut notamment s'inspirer de l'ancienne tâche commune des routes nationales, devenue une tâche fédérale il y a quelques années à peine et placée sous le contrôle intégral de l'Office fédéral des routes (OFROU) à cette occasion. Au niveau de l'état civil, on mentionnera notamment l'exploitation de la banque de données Infostar par l'Office fédéral de la justice et la séparation claire marquée entre cette activité et la haute surveillance exercée sur l'état civil. Une séparation similaire au niveau de l'organisation entre les activités de surveillance et l'exploitation d'une banque de données pourrait aussi être envisagée dans le cas de la MO.

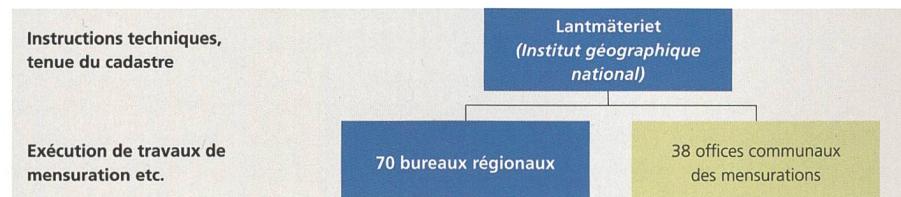
¹ Rapport DIMENSION CADASTRE, G. Pauletto & X. Comtesse, 2012, www.cadastre.ch/vision → Documentation

Organisation de la MO en Suisse et dans d'autres pays

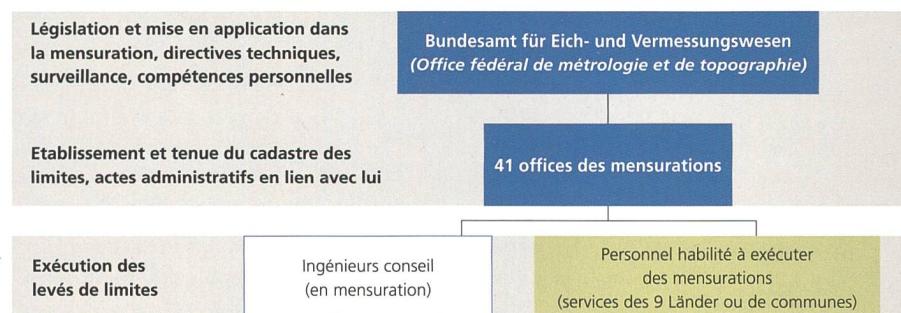
Organisation de la MO en Suisse



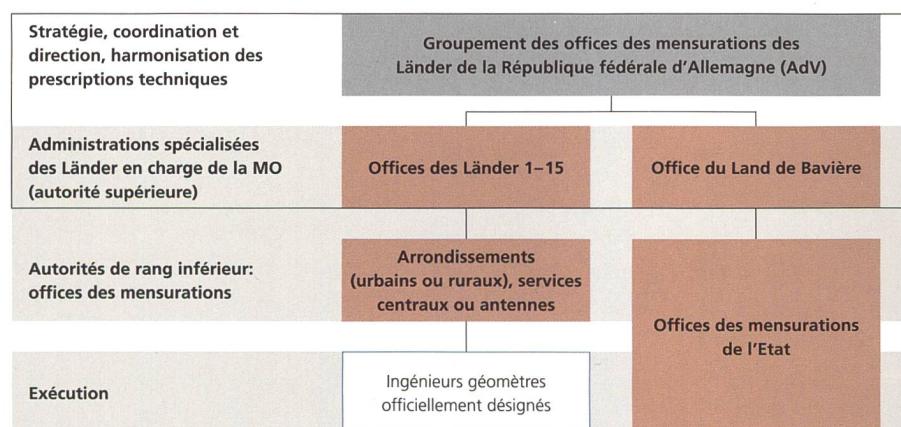
Organisation de la MO en Suède



Organisation de la MO en Autriche

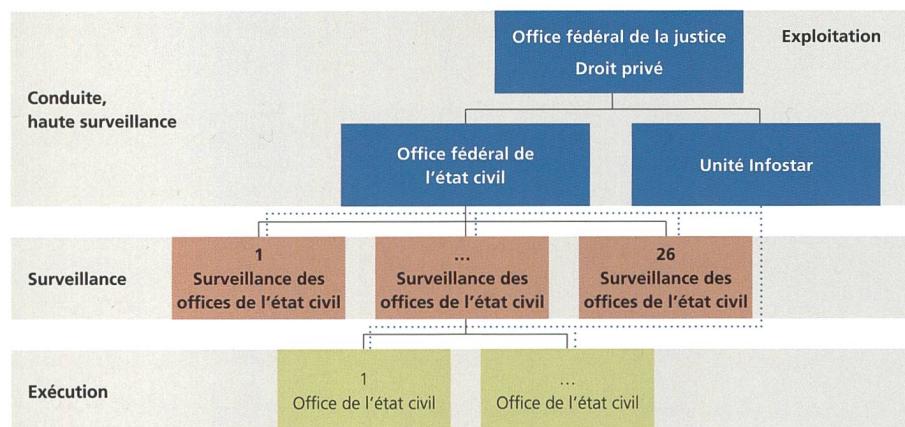


Organisation de la MO en Allemagne

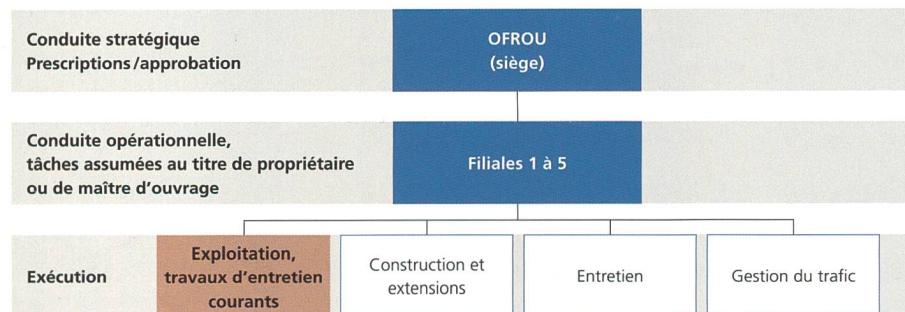


Organisation de tâches administratives similaires en Suisse

Organisation de l'état civil



Organisation de l'Office fédéral des routes (OFROU)



Légende

Organisation coordinatrice
Confédération ou Etat
Canton ou Land
Commune
Entreprise privée

Critères d'évaluation

Pour évaluer une organisation, les critères examinés sont ceux de son efficacité, de la qualité du produit proposé, de sa gouvernabilité, de sa souplesse et de sa valeur sociétale (cf. tableau 1). Les critères décisifs concrètement formulés pour évaluer le degré d'optimisation de l'organisation de la MO ont été déduits de l'analyse stratégique.

Tableau 1: Les critères d'évaluation et leurs pondérations respectives

Tableau 2: Description succincte des variantes

Critère	Description
Efficacité	<p>Les ressources en personnel sont-elles utilisées efficacement?</p> <p>Les moyens informatiques sont-ils mis en œuvre efficacement?</p> <p>L'intégration rapide et le perfectionnement de nouvelles technologies sont-ils possibles?</p>
Qualité du produit proposé	<p>La qualité homogène à l'échelle de la Suisse entière est-elle garantie?</p> <p>Un accès simple est-il possible via un point de contact unique (single point of contact)?</p> <p>Les clients importants ont-ils affaire à un interlocuteur unique?</p> <p>Un tarif de mise à jour homogène est-il appliqué au plan national?</p>
Gouvernabilité	<p>La direction stratégique peut-elle prendre des décisions sans craindre d'être contredite par des autorités politiques de rang inférieur?</p>
Souplesse	<p>L'organisation peut-elle réagir rapidement à de nouvelles exigences?</p> <p>Est-elle capable de mettre en œuvre des projets urgents dans un délai acceptable?</p>
Valeur sociétale	<p>Le fédéralisme n'est-il pas restreint inutilement?</p> <p>La MO est-elle gérée conjointement ou en partenariat?</p>

Comme le tableau 1 permet de le constater, le critère de la qualité du produit proposé ne se limite pas à l'homogénéité des données, mais englobe aussi les possibilités offertes pour les obtenir simplement. Au-delà du type de collaboration (partenariat public privé), le critère de la valeur sociétale tient également compte du fédéralisme. Sa valeur est difficilement mesurable.

Résultats et recommandations

Quatre variantes principales (A à D) ont été élaborées à partir des organisations examinées. Elles sont décrites sur le tableau 2.

Variante	Description
A: Variante minimale	<p>Les services cantonaux du cadastre continuent à exister. Dans le cadre de projets et face à des questions particulières, la coopération bilatérale entre les services cantonaux tend à se faire de <i>plus en plus étroite</i>.</p> <p>Sous la direction de la D+M et en collaboration étroite avec CadastreSuisse, les cantons harmonisent leurs prescriptions techniques et les utilisent de façon homogène à l'échelle de la Suisse entière.</p>
B: Régions de la MO	<p>Sous la direction de la D+M et en collaboration étroite avec CadastreSuisse, les cantons adoptent une nouvelle organisation. La Suisse est ainsi subdivisée en <i>régions de la MO (huit environ)</i>, <i>indépendantes des limites cantonales</i>. L'administration d'une telle région de la MO est placée <i>sous la direction conjointe des cantons qu'elle concerne</i>.</p> <p>Cette variante d'organisation suppose que <i>des prescriptions techniques communes soient élaborées au sein de chaque région et appliquées de façon homogène au quotidien</i>.</p>
C: Cantons	<p>Sous la direction de la D+M et en collaboration étroite avec CadastreSuisse, les cantons adoptent une nouvelle organisation. La Suisse est ainsi subdivisée en <i>régions de la MO (huit environ)</i>, <i>indépendantes des limites cantonales</i>. L'administration d'une telle région de la MO est placée <i>sous la direction conjointe des cantons qu'elle concerne</i>.</p> <p><i>Des prescriptions techniques à validité nationale</i> sont élaborées conjointement et appliquées de façon homogène au quotidien.</p>
D: Tâche fédérale	<p>Les services cantonaux du cadastre sont <i>intégrés à l'administration fédérale</i> et placés sous la direction de la D+M: il en résulte <i>un service central et environ huit antennes régionales (régions de la MO)</i> réparties sur tout le territoire suisse.</p> <p>Les prescriptions sont élaborées par le service central et appliquées de façon homogène dans la Suisse entière.</p>

Tableau 3: L'évaluation des variantes

Critère \ Variante	Variante	Statu quo	A: Variante minimale	B: Régions de la MO	C: Cantons	D: Tâche fédérale
Critère						
Efficacité	-	-	-	-	+	+
Qualité du produit proposé	-	(+)	(+)	(+)	(+)	(+)
Gouvernabilité	-	-	-	-	-	+
Souplesse	-	-	+	+	+	+
Valeur sociétale	+	+	+	+	+	(+)

Lors de l'évaluation des quatre nouvelles variantes d'organisation complétées par la solution actuelle (statu quo), les caractéristiques attendues (efficacité, qualité du produit proposé, gouvernabilité, souplesse) ont été mises en balance avec la valeur sociétale du fédéralisme (cf. tableau 3).

On peut estimer, en s'appuyant sur les expériences très positives acquises par l'OFROU, que le transfert d'une tâche commune à la Confédération et la réorganisation qu'il implique peuvent permettre de réaliser des économies et de gagner en efficacité. Jusqu'où va donc l'attachement au fédéralisme?

Remarque finale

L'homogénéisation du produit MO au plan technique que la clientèle appelle de ses vœux pourrait être atteinte dès maintenant si l'on renonçait partiellement ou totalement aux 26 modèles de données cantonaux et à l'ensemble des spécifications cantonales. Différentes possibilités existent au plan organisationnel pour mettre cela en œuvre. Et pour que le système MO soit gouvernable plus facilement, c'est la Confédération qui devrait se charger de le diriger et d'assurer son financement. La tâche commune MO actuelle deviendrait alors une tâche fédérale. Il en résulterait une organisation allégée et plus efficace, grâce à laquelle la MO serait parfaitement armée pour affronter les défis de demain.

L'auteure recommande d'examiner le transfert des compétences de la MO (passage d'une tâche commune à une tâche fédérale). Si les décideurs parvenaient à une conclusion différente et ne faisaient pas une tâche fédérale de la MO, il conviendrait tout au moins d'homogénéiser les prescriptions techniques à l'échelle de la Suisse entière. La MO et l'ensemble de sa clientèle en tireraient le plus grand profit.

Helena Åström Boss
helena.astroem@bluewin.ch